

## **RELIGIONS**

# Sabine Brändlin sort du silence et contredit le Conseil de l'EERS

Le président du Conseil synodal de l'Église argovienne se fait le porte-voix de Sabine Brändlin, ex-membre du Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), dont la démission avait révélé l'existence de graves problèmes au sein du Conseil de l'EERS.

**LUNDI 22 JUIN 2020 ANNE-SYLVIE SPRENGER**



La commission d'enquête temporaire qui sera constituée lors d'un Synode extraordinaire en septembre aura le mandat d'examiner la manière dont le Conseil a agi dans cette crise et clarifier la situation. KEYSTONE

**EGLISES** Alors que l'ex-membre du Conseil de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS) s'était refusée à tout commentaire depuis sa démission, un courrier écrit par une tierce personne livre sa version des faits, en réponse aux révélations faites quant à sa relation intime avec Gottfried Locher, lors du Synode du 15 juin.

Dans un courrier adressé aux membres du Synode de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS), en date du 18 juin, Christoph Weber-Berg, président du Conseil synodal de l'Église argovienne, se fait le porte-voix de Sabine Brändlin, dont la démission fracassante avait révélé l'existence de graves problèmes au sein du Conseil de l'EERS.

Si la théologienne s'était toujours refusée à tout commentaire, cette missive relate le contenu des divers échanges qu'elle a eus avec ce conseiller synodal, dévoilant ainsi sa version des faits. «Après le synode de lundi dernier, j'ai été en contact avec Sabine Brändlin. Jusqu'à présent, elle n'a pas eu l'occasion de dire au Synode son point de vue sur les événements des dernières semaines», avance en préambule Christoph Weber-Berg. Et de continuer: «Selon elle, le rapport de la Commission d'examen de gestion manque d'informations importantes par rapport aux affaires du Conseil concernant la plainte reçue. En outre, ses comptes rendus des événements ne coïncident pas pleinement avec ceux du Conseil.»

## **Relation intime**

Outre le fait d'avoir refusé à Sabine Brändlin l'opportunité de venir «dire personnellement au revoir au Synode», il est reproché dans ce document au membre du Conseil qui a révélé l'existence d'une relation intime entre la théologienne et le président Gottfried Locher (*Ulrich Knoepfel, ndlr*) d'avoir «nié l'existence de “différences insurmontables”» citées par Sabine Brändlin comme l'une des raisons de sa démission.

«Sabine Brändlin est consciente que la constellation personnelle à laquelle se rapportent les motifs privés de sa démission n'était pas propice au travail du Conseil du point de vue de la gouvernance», écrit Christoph Weber-Berg. «Elle reconnaît et regrette les implications négatives de cette constellation pour la réélection en 2018 et s'excuse auprès de vous en tant que Synode. Elle aurait aimé faire ses excuses au dernier Synode oralement.» Pour l'Argovien, l'accent ne devrait cependant pas être mis sur la situation privée désormais clarifiée, mais sur la plainte de l'ancienne employée, le comportement de l'ancien président du Conseil et la manière dont le Conseil a traité la plainte.

## **Elle accuse**

Selon Sabine Brändlin, l'équipe de crise constituée par elle, Esther Gaillard et quatre experts externes, serait «parvenue à la conclusion en février qu'en raison des faits, il était impératif de mettre en place une commission d'enquête externe, de suspendre le président et de communiquer». Le document affirme alors que «fin février, Sabine a informé la direction de l'équipe de gestion de crise et les quatre autres membres qu'elle démissionnerait si les trois mesures d'enquête, de suspension et de communication n'étaient pas prises». Une communication qui serait enregistrée dans un protocole de l'équipe de crise, est-il précisé. Le document accuse alors le Conseil d'avoir seulement décidé, en date du 17 avril, de mener une enquête. Les deux autres mesures, suspension et communication, n'ayant pas eu lieu, la théologienne avait jugé qu'«il ne lui était plus possible de rester au Conseil dans ces circonstances».

## **Malfaisances envers les femmes**

Pour Christoph Weber-Berg, «Sabine Brändlin a essentiellement démissionné à cause de la décision du Conseil quant à la manière de traiter la plainte. Il lui était impossible de faire partie d'un organe qui ne se penchait pas systématiquement sur les accusations de malfaisance envers les femmes.»

Le 29 mai, Esther Gaillard, la vice-président du Conseil de l'EERS, avait quant à elle réfuté en bloc ce qui était déjà sous-entendu par le communiqué de départ de Sabine Brändlin: «Il n'y a pas eu de divergences d'opinions, comme cela a été faussement propagé», contestait-elle. «Sabine Brändlin a dû se récuser en raison de sa partialité avec ce dossier.»

La commission d'enquête temporaire décidée lors du Synode du 15 juin, et qui sera constituée lors d'un Synode extraordinaire en septembre, aura précisément le mandat d'examiner la manière dont le Conseil a agi dans cette crise et clarifier la situation. PROTESTINFO